



## CATÉGORIES

Les tarifs sont calculés selon les catégories suivantes :

- 1 de 0 à 5,00 mètres
- 2 de 5,01 à 6,50 mètres
- 3 de 6,51 à 8,00 mètres
- 4 de 8,01 à 9,50 mètres
- 5 de 9,51 à 11,00 mètres
- 6 de 11,01 à 13,00 mètres
- 7 de 13,01 à 15,00 mètres
- 8 de 15,01 à 18,00 mètres
- 9 de 18,01 à 24,00 mètres
- 10 24,01 à 30,00 : tarif au mètre
- 11 + de 30,01 m : tarif au mètre



Tarifs multicoques :  
majoration coef. 1,5

## CONTRATS, ABONNEMENTS & REDEVANCES

### PORT PRINCIPAL

	Contrat à l'année	Abonnement mai à octobre
1	1 015,50 €	846,60 €
2	1 590,30 €	1 280,00 €
3	1 978,20 €	1 567,40 €
4	2 375,10 €	1 869,80 €
5	2 864,60 €	2 312,30 €
6	3 464,50 €	2 803,00 €
7	4 377,00 €	3 379,00 €
8	5 276,10 €	4 133,00 €
9	6 501,30 €	5 092,40 €

### PORT GRÉGAU

Redevance d'amarrage

6 mois	606,00 €
--------	----------

### QUAIS TECHNIQUES

Le m <sup>2</sup>	17,00 € HT
-------------------	------------

Redevance quais techniques TTC	4 039,90 €
Redevance pontons techniques (U) TTC	2747,10 €

## LES ESCALES

Les escales s'entendent de midi à midi. Toute journée commencée est dûe.  
Le paiement se fait à l'arrivée du bateau.

	Périodes de janvier à mars et d'octobre à décembre			Période d'avril à juin + septembre OST ou Relais <sup>(1)</sup>			Période juillet / août		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
1	7,40 €	38,10 €	106,20 €	12,80 €	68,30 €	229,10 €	15,40 €	82,20 €	284,50 €
2	8,50 €	48,20 €	139,70 €	15,80 €	82,80 €	287,50 €	19,50 €	101,80 €	353,30 €
3	10,60 €	58,20 €	176,00 €	18,00 €	101,80 €	349,10 €	24,90 €	130,90 €	435,80 €
4	12,60 €	72,10 €	219,60 €	21,60 €	119,70 €	425,00 €	29,20 €	147,90 €	521,10 €
5	16,40 €	88,00 €	277,60 €	28,70 €	145,40 €	514,50 €	36,60 €	179,80 €	641,10 €
6	20,00 €	109,10 €	345,70 €	37,00 €	184,60 €	626,00 €	45,60 €	227,10 €	782,90 €
7	24,60 €	137,00 €	436,40 €	44,00 €	224,40 €	768,80 €	54,50 €	275,30 €	949,70 €
8	34,60 €	178,10 €	566,50 €	55,00 €	280,50 €	974,50 €	66,50 €	350,40 €	1 199,80 €
9	45,00 €	236,90 €	763,10 €	70,00 €	364,80 €	1 267,70 €	87,10 €	455,90 €	1 561,90 €
10	4,00 €	13,60 €	45,90 €	5,20 €	18,30 €	63,40 €	6,20 €	23,00 €	78,60 €
11	5,20 €			6,20 €			7,70 €		

(1) Tarifs appliqués, de janvier à décembre, aux occupants sans titre dans l'attente du règlement de leur situation qu'elle soit financière ou qu'elle concerne l'état d'entretien du bateau ou la production d'une pièce d'instruction de leur dossier. Ces tarifs relais sont appliqués lorsque le passage, le maintien ou le renouvellement en contrat annuel est remis en cause.

## REDEVANCES COMPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX DÉROGATIONS

Ces redevances s'ajoutent aux redevances classiques d'occupation de poste d'amarrage en cas d'acceptation, à titre exceptionnel, d'une demande venant déroger aux règlements.

Le port se réserve le droit de définir par ses moyens de contrôle les occupations relevant de ces dérogations. Forfaits applicables en fonction de la puissance de la prise affectée au poste d'amarrage en vigueur.

**FORFAITS ÉLECTRIQUES** : pour le raccordement électrique à la borne de distribution du port, pour un bateau inoccupé. L'inoccupation du bateau s'entend par une absence d'équipage à bord sur une durée supérieure à 24h.

Puissance de la prise <sup>(1)</sup>		Forfaits électriques sur dérogation				Forfaits Vie à bord sur dérogation	
kw	Ampères	semaine <sup>(2)</sup>	mois <sup>(2)</sup>	6 mois	Année	mois <sup>(2)</sup>	Année
3,5	16 mono	16,20 €	48,50 €	242,40 €	484,80 €	77,80 €	775,70 €
7	32 mono	32,30 €	97,00 €	484,80 €	969,60 €	155,50 €	1551,40 €
14	63 mono	63,60 €	190,90 €	954,50 €	1908,90 €	306,00 €	3 054,20 €
28	125 Tri	126,30 €	378,80 €			606,00 €	

**FORFAITS VIE À BORD** : pour une occupation continue et régulière du bateau par son équipage sur une période d'un mois ou plus, en cas de demande de dérogation temporaire visant une occupation permanente du bateau. Ces redevances forfaitaires incluent les consommations d'eau, d'électricité, la gestion des déchets, l'utilisation des sanitaires.

(1) Pour les prises triphasées du quai d'accueil (hors 125A), le montant de la redevance est majorée - coef 1,5. (2) Toute période commencée est due.

### OCCUPATION DES QUAIS

AOT commerciale à quai

Tarif par m <sup>2</sup> / an		
H.T.	T.V.A.	T.T.C.
136,33 €	27,27 €	163,60 €

Occupation des quais par des structures commerciales de type bureau d'accueil, base de stockage, billetterie...

Panneau commercial\*

Tarif par panneau / an		
H.T.	T.V.A.	T.T.C.
211,92 €	42,38 €	254,30 €

\* Uniquement au droit d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau par entité commerciale

### TOUCH & GO, L'ESCALE TRÈS COURTE

Temps nécessaire à l'embarquement ou au débarquement

Bateaux à passagers non clients\* du Port de La Grande Motte procédant à des embarquements et débarquements de passagers dans l'enceinte du port

\* Ne bénéficiant pas d'un contrat annuel au port de La Grande Motte

**Le touché =**  
volume du bateau (longueur x largeur x tirant d'eau) x 0,20  
+ capacité maximum du bateau x 0,60

Exemple : pour un bateau de 15m de long, 8 de large, 1,3 de tirant d'eau et d'une capacité de 90 personnes maximum : (15x8x1,3) x 0,20 + 90 x 0,60 = 85,20 € TTC

Remise de -20% pour les bateaux affrétés par des professionnels Grand-Mottois ou l'Office de Tourisme de La Grande Motte.



Créez votre compte plaisancier & gérez vos démarches en ligne : départs et escales, renouvellements, liste d'attente, paiement...  
[portdelagrandedemotte.fr](http://portdelagrandedemotte.fr)



portdelagrandedemotte.fr



LA GRANDE MOTTE PORT DE PLAISANCE